DÉCISION DU MAIRE
MDE-2025-03

Office of the Mayor
The Nation Municipality
Bureau du Maire
Municipalité de La Nation

Délégation de pouvoirs en matière d'emploi au directeur général (DG)

En vertu du paragraphe 284.6 (2) de la partie VI.1 de la Loi de 2001 sur les municipalités, relatif au pouvoir d'embaucher, de congédier ou d'exercer tout autre pouvoir prescrit en matière d'emploi à l'égard du ou de la responsable d'une division ou de toute autre partie de la structure organisationnelle, le maire décide ce qui suit :

1. Déléguer au directeur général, en consultation avec le maire, son pouvoir d'embaucher, de congédier ou d'exercer tout autre pouvoir prescrit en matière d'emploi à l'égard du responsable d'une division ou de toute autre partie de la structure organisationnelle.

Conformément à la législation, le maire conserve le pouvoir de révoquer cette délégation en tout temps.

La présente décision du maire entre en vigueur le 12 mai 2025.

Document original signé par le Maire Francis Brière

Francis Brière, Maire

Daté: 12 mai, 2025

**Nous utilisons le masculin dans le seul but d'alléger le texte.*

***En cas de divergence entre les versions anglaise et française d'un texte, la version anglaise prévaut.*